

Rencontres chorales de l'Olivier (1^{er} au 12 août 2019)
Danse traditionnelle au Pays du Paillon (17 et 18 août &
21 et 22 septembre 2019)

Bulletin d'inscription

NOM

Prénom

Date de naissance.....

Adresse

.....

Code postal Ville

Téléphone

E-mail

Activité vocale actuelle

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 ^o voix (mélodie) | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> 2 ^o voix (contre-chant) | <input type="checkbox"/> Accompagnateur |
| <input type="checkbox"/> Basse | |

- Je souhaite m'inscrire au stage d'Hervé Loche (1^{er} - 2 - 3 août 2019).
- Je souhaite m'inscrire au stage de Muriel Chiaramonti (4 - 5 - 6 - 7 août 2019).
- Je souhaite m'inscrire au stage de Manu Théron (8 - 9 août 2019).
- Je souhaite m'inscrire au stage de Lucilla Galeazzi (10 - 11 - 12 août 2019).
- Je souhaite m'inscrire au stage Bourrées de la tradition à la création (17 - 18 août 2019).
- Je souhaite m'inscrire au stage Danses du Poitou (21 - 22 septembre 2019).

Renseignements pratiques :

✂ Forfait pour chacun des stages de chant (1^{er} au 3 août, 10 au 12 août) avec 20 heures de formation, 3 repas (2 déjeuners, buffet après concert) et éco-contribution : 110,00 euros.

✂ Forfait pour le stage voix et randonnée (4 au 7 août) avec 20 heures de formation, 2 randonnées guidées, 2 déjeuners et éco-contribution : 110,00 euros.

✂ Forfait pour le stage de chant (8 et 9 août) avec 12 heures de formation, 2 repas (déjeuner et buffet après concert) et éco-contribution : 83,00 euros.

✂ Forfait pour chacun des stages de danse (17 et 18 août, 21 et 22 septembre) avec 10 heures de formation :

- 30 euros par personne avec une inscription avant le 1^{er} juillet (bourrées) ou le 15 juillet (danses du Poitou),

- 40 euros par personne après ces dates.

Le premier jour de chaque stage de chant, dîner partage, boissons fournies par l'organisateur.

L'hébergement n'est pas compris dans ces forfaits.

Toutefois, nous pouvons faciliter votre hébergement pendant les Rencontres chorales de l'Olivier 2019, tant à Coaraze qu'à Moulinet ; merci de nous contacter rapidement au 04 93 53 17 21.

Le chèque de règlement, à joindre au présent bulletin, est à libeller à l'ordre de l'association Le Cadran solaire.

En cas de désistement après le 1^{er} juillet 2019, seule la moitié du montant de vos droits d'inscription vous sera reversée.

Fait le : Signature :

A retourner à : Georges Gaède – Association Le Cadran solaire
53 boulevard de Cimiez – 06000 Nice – France